

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2021, à 19 heures, à la salle des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Julie Brisson, présidente d'assemblée :

Présidente de l'assemblée : Madame Julie Brisson

Les conseillers (ères) Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Marie-Claude Boudreault

Absent : Monsieur Donald Perron
Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00, la présidente d'assemblée déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée extraordinaire.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Soumission pour l'ouverture du refinancement au montant de 1 309 800\$
- 4.0 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt au montant de 1 309 800\$ qui sera réalisé le 18 août 2021.
- 5.0 Autorisation de dépenses / Télémétrie/ Affectation du surplus accumulé non affecté.
- 6.0 Autorisation de paiement/ Frédéric Demers/ Travaux Chemin du Lac des Cèdres.
- 7.0 Acceptation offre d'achat/ terrain développement domiciliaire.
- 8.0 Période de questions.
- 9.0 Clôture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La présidente de la séance, Madame Julie Brisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

**RÉSOLUTION
21-08-3938**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

**SOUSSION POUR L'OUVERTURE DE
REFINANCEMENT AU MONTANT DE 1 309 800\$-
Soumission pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 août 2021
Montant :	1 309 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 août 2021, au montant de 1 309 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

121 600 \$	1,63000 %	2022
123 500 \$	1,63000 %	2023
125 600 \$	1,63000 %	2024
127 600 \$	1,63000 %	2025
811 500 \$	1,63000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA
HAUTE-COTE-NORD**

121 600 \$	1,66000 %	2022
123 500 \$	1,66000 %	2023
125 600 \$	1,66000 %	2024
127 600 \$	1,66000 %	2025
811 500 \$	1,66000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,66000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

121 600 \$	0,60000 %	2022
123 500 \$	0,85000 %	2023
125 600 \$	1,10000 %	2024
127 600 \$	1,35000 %	2025
811 500 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,78100 Coût réel : 1,75661 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

RÉSOLUTION 21-08-3939

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 18 août 2021 au montant de 1 309 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03-39 et 05-59. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

RÉSOLUTION RELATIVE POUR LES SERVICES BANCAIRES

RÉSOLUTION 21-08-3940

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Banque Royale du Canada («Banque Royale») est par les présentes nommée la banque de la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom de la municipalité pour :

- a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la municipalité par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
- b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et services fournis à la municipalité par Banque Royale; et
- c) Poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :

- i. Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien de la municipalité détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
- ii. Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit de la Municipalité, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom de la Municipalité (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la municipalité exerce ses activités;
- iii. Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit de la Municipalité; et
- iv. Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes de la Municipalité à Banque Royale, ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Municipalité à Banque Royale.

QUE les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits et services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la Municipalité ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Municipalité; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi des documents et effets et à y donner suite.

QUE la Banque Royale recevra :

- a) Une copie de la présente résolution; et
- b) Une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Municipalité, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité ; et
- c) Une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2 c) de la présente résolution;

QUE tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour la Municipalité jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où la Municipalité détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 309 800\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 AOÛT 2021.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue-Rive souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 309 800 \$ qui sera réalisé le 18 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
03-39	209 600 \$
05-59	1 100 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 03-39 et 05-59 , la Municipalité de Longue-Rive souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**RÉSOLUTION
21-08-3941**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 août 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	121 600 \$	
2023.	123 500 \$	
2024.	125 600 \$	
2025.	127 600 \$	
2026.	129 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	681 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 03-39 et 05-59 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**AUTORISATION DE DÉPENSES / TÉLÉMÉTRIE/
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.**

**RÉSOLUTION
21-08-3942**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 34 928\$ avant taxes pour la directive de chantier no 032 afin de modifier le système de télémétrie à l'usine d'eau potable et au poste P1 et P2 dans le cadre des travaux du projet de la rue Principale;

QUE les crédits requis, s'ils s'avèrent insuffisants dans le cadre du projet et de la TECQ, soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté.

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ FRÉDÉRIC DEMERS/
TRAVAUX CHEMIN DU LAC DES CÈDRES.**

**RÉSOLUTION
21-08-3943**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 16 718, 21\$ à Frédéric Demers pour les travaux réalisés pour le nouveau chemin du Lac des Cèdres en lien avec le développement de villégiature avec la MRC de La Haute-Côte-Nord, attendu que le solde de 3000\$ sera payé lors de la réception des travaux par le ministère des Forêts.

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT/ TERRAIN
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE.**

**RÉSOLUTION
21-08-3944**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre d'achat de Madame Mélanie St-Laurent et Monsieur Kevin Émond pour le terrain dont le matricule est le 5 853 014, le tout conformément à la politique relative à la vente des terrains du développement domiciliaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 14, la présidente d'assemblée invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 16.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-08-3945**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 :16.

Nombre de citoyens présents :6

Je, Julie Brisson atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julie Brisson, Présidente d'assemblée

Chantale Otis, directrice générale,
et secrétaire trésorière